Ostrum SRI Cash Plus

REPORTING MENSUEL

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - EXCLUSIVEMENT POUR LES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS OU NON PROFESSIONNELS INVESTIS DANS LE FONDS [1]

CLASSE D'ACTIONS : R/C (EUR) - FR0000293714 — Avril 2025

Politique d'investissement

• Fonds monétaire Court Terme à valeur liquidative variable suivant un processus d'investissement monétaire ISR (Investissement Socialement Responsable) et bénéficiant du label ISR de l'Etat français
• Cherche à rémunérer la trésorerie sur un horizon au jour le jour en investissant essentiellement dans des titres du marché monétaire court terme indexés aux taux 3 mois
• Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés (jusqu'à 100% de l'actif) et des émetteurs publics et assimilés, libellés en euro ou autre devise (risque de change systématiquement couvert)
• Maturité Moyenne Pondérée (WAM - Weighted Average Maturity) max de 60 jours et Durée de Vie Moyenne Pondérée (WAL -Weighted Average Life) max. de 120 jours
• Titres éligibles selon la méthodologie "haute qualité de crédit" d'Ostrum AM, basée sur une recherche propriétaire et tenant compte des notations extra-financières
• Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.
• Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE
• Proportion minimale d'alignement taxonomie : 0%
• Proportion minimale d'investissements durables : 20%
• Classification SFDR : Art. 8

LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

Croissance de 10 000 (EUR) (du 01/05/2024 au 01/05/2025)

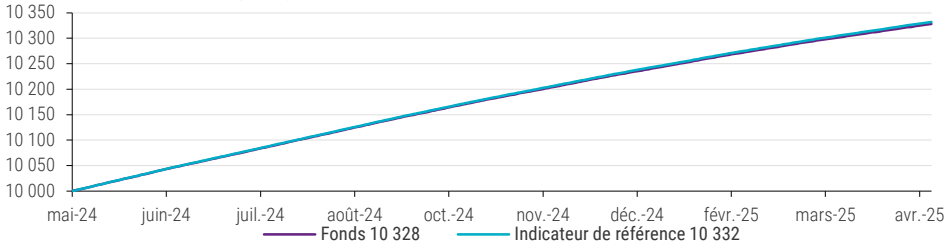

Benchmark avant le 30/06/2021 : EONIA Capitalisé. Depuis le 30/06/2021 : ESTR capitalisé.

PERFORMANCE ANNUALISÉE (EUR)

Période	Date de calcul	VL	Performance annualisée (%) * Fonds	Indicateur de référence	Écart
1 semaine	23/04/2025	44 094,15	2,21	2,17	0,04
1 mois	31/03/2025	44 028,27	2,31	2,35	-0,05
3 mois	02/02/2025	43 850,74	2,47	2,52	-0,04
Début année	01/01/2025	43 737,56	2,59	2,63	-0,04
6 mois	03/11/2024	43 519,05	2,76	2,80	-0,04
1 an	01/05/2024	42 715,59	3,28	3,32	-0,04
3 ans	01/05/2022	40 719,30	2,71	2,71	0,00
5 ans	03/05/2020	41 128,95	1,41	1,40	0,01
10 ans	03/05/2015	41 595,60	0,59	0,53	0,06
Depuis le 10/12/2009	10/12/2009	40 480,61	0,56	0,46	0,10

** Pour les périodicités inférieures à 1 an, les performances annualisées sont calculées selon la méthode linéaire (base 360), et pour les périodicités supérieures ou égales à 1 an, selon la méthode actuarielle (base 365)*

PERFORMANCE (%)	Fonds	Indicateur de référence
1 mois	0,20	0,20
3 mois	0,60	0,62
Début année	0,86	0,88
1 an	3,28	3,32
3 ans	8,34	8,34
5 ans	7,26	7,22
10 ans	6,06	5,42
Depuis la création	8,98	7,28

INDICATEURS DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	0,07	0,20	0,26	0,22
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	0,07	0,20	0,27	0,22
Tracking Error (%)	0,01	0,01	0,01	0,02
Ratio de Sharpe du fonds*	-0,53	0,00	0,03	0,28
Ratio d'information	-4,77	-0,07	0,67	4,04

** Taux sans risque : performance sur la période de l'EONIA capitalisé, chainé avec l'€STR capitalisé depuis le 30/06/2021.Données calculées sur un pas hebdomadaire.*

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de mois)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	2,71	2,71
5 ans	1,41	1,40
10 ans	0,59	0,53
Depuis la création	0,56	0,46

PERFORMANCE ANNUALISÉE (%) (fin de trimestre)	Fonds	Indicateur de référence
3 ans	2,63	2,62
5 ans	1,36	1,35
10 ans	0,57	0,51
Depuis la création	0,55	0,45

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

SPÉCIFICITÉS DU FONDS

Objectif d'investissement

Réaliser une performance nette supérieure à l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), sur sa durée minimale de placement recommandée au jour le jour, en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG). En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Catégorie Morningstar ™

EUR Money Market - Short Term

Indicateur de référence

ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Classification AMF	Fonds monétaires à VL variable CT
Forme juridique	SICAV
Création de la classe d'actions	10/12/2009
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK
Devise	EUR
Heure limite de centralisation	13:00 CET J - 1.0
Actif net	EURm 11 836,1
Horizon d'investissement recommandé	Jour le jour
Type d'investisseur	Vente au détail

CLASSES D'ACTIONS DISPONIBLES

Classe d'actions	ISIN	Bloomberg
R/C (EUR)	FR0000293714	VALCXTP FP
R/D (EUR)	FR0013311461	OSRCPRD FP

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible — Risque plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque repose sur des données historiques.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :
- **Risque de perte en capital**
- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de taux
- Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

Certaines performances plus récentes peuvent ressortir inférieures ou supérieures. La valeur du capital et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont calculées sur la base de la VL (valeur liquidative) de la classe d'actions, et sont nettes de tous les frais applicables au fonds, mais ne comprennent pas les commissions de vente, les taxes ou les frais de l'agent payeur, et supposent que les dividendes éventuels sont réinvestis. Si ces commissions avaient été prises en compte, les rendements auraient été inférieurs. La performance d'autres classes d'actions sera supérieure ou inférieure en fonction des écarts entre les commissions et les frais d'entrée. Pendant les périodes où certaines classes d'actions ne sont pas souscrites ou pas encore créées (les « classes d'actions inactives »), la performance est calculée en utilisant la performance réelle d'une classe d'actions active du fonds jugée par la société de gestion comme possédant les caractéristiques les plus proches de la classe d'actions inactive concernée, en l'ajustant en fonction des écarts entre les TER (ratios des frais totaux), puis en convertissant le cas échéant la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe d'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Veuillez lire les notes complémentaires fournies en fin de document pour prendre connaissance d'informations importantes.

[1] Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Ostrum SRI Cash Plus

Analyse du portefeuille au 01/05/2025

RÉPARTITION PAR TYPES D'INSTRUMENTS (%)	Fonds
Negotiable Commercial Paper	49,93
Certificats de Dépôt	29,57
Obligations	10,18
OPC monétaires	7,48
Trésorerie et équivalents	2,84
Total	**100,00**

en % de l'actif net

STRUCTURE FINANCIÈRE (%)	Fonds
Taux fixe	13,94
1J	0,41
2J-1S	0,49
1S-1M	5,39
1-2 M	4,45
2-3 M	2,35
3-6 M	0,80
6-9 M	0,09
9M-397J	-0,05
Taux variable	74,64
Taux révisable	1,07
OPC monétaires	7,48
2-3 M	2,70
3-6 M	4,78
Trésorerie et équivalents	2,87
Total	**100,00**

en % de l'actif net

WAL / WAM	Années	Jours
WAL	0,29	107
WAM	0,02	8

NOTATION MOYENNE [1]
[A ; A-]

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Banques	49,18
Services collectifs	12,68
Services financiers	4,91
Biens de consommation cyclique	4,35
Communications	4,09
Biens de consommation non cyclique	3,41
Industrie de base	3,13
Immobilier	1,96
Biens d'équipement	1,83
Services	1,05
Santé	0,98
Transport	0,97
Loisirs	0,55
Médias	0,52
Technologie et électronique	0,07
OPC monétaires	7,48
Trésorerie et équivalents	2,84
Total	**100,00**

en % de l'actif net

RATIO DE LIQUIDITÉ (%)	
1 jour	12,26
1 semaine	21,67

Le ratio de liquidité mesure la proportion d'actifs liquides d'un fonds qui peuvent être convertis en espèces dans un délai correspondant à la période. Cela indique la capacité immédiate du fonds à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

RÉPARTITION PAR NOTATIONS LT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	Total
AA-	0,17	-	0,15	0,03	0,76	1,90	0,43	0,08	3,52
A+	0,87	-	0,26	4,12	6,00	10,34	0,82	1,40	23,82
A	-	0,1	1,29	1,17	4,36	4,89	0,86	1,80	14,44
A-	0,55	0,2	0,78	5,91	2,86	1,55	0,08	0,12	12,01
BBB+	0,92	1,1	3,32	2,88	1,83	4,24	0,83	0,81	15,89
BBB	0,15	0,1	1,36	2,36	1,74	2,90	0,66	1,41	10,64
BBB-	-	-	0,78	0,40	1,75	0,84	0,07	-	3,85
BB+	-	0,0	0,09	0,27	0,14	-	-	-	0,55
BB	-	-	0,28	-	0,15	-	-	-	0,43
Notation CT uniquement	-	0,4	0,95	0,91	0,08	0,34	1,92	-	4,54
OPC monétaires	-	-	-	-	2,70	4,78	-	-	7,48
Trésorerie et équivalents	1,99	-	-	0,85	-	-	-	-	2,84
Total	**4,66**	**1,74**	**9,27**	**18,91**	**22,37**	**31,77**	**5,67**	**5,61**	**100,00**

en % de l'actif net

RÉPARTITION PAR NOTATIONS CT / DURÉES DE VIE (WAL) (%)	1J	2J-1S	1S-1M	1-2M	2-3M	3-6M	6-9M	9M-397J	Total
A-1+	0,17	-	0,15	0,03	1,18	2,85	0,43	0,08	4,88
A-1	0,55	-	1,55	9,48	11,17	14,70	1,26	3,19	41,90
A-2	0,92	1,57	5,92	6,65	5,05	7,89	1,42	2,07	31,49
A-3	0,15	-	0,38	0,40	1,54	0,73	0,07	-	3,26
B	-	0,02	0,28	0,15	0,29	-	-	-	0,74
ST1	-	-	0,03	0,32	-	0,34	-	-	0,68
ST2	-	0,02	0,33	0,55	0,20	0,07	2,07	-	3,23
ST3	-	-	0,49	0,48	0,17	-	-	-	1,14
ST4	-	0,06	0,14	-	0,07	-	-	-	0,26
Notation LT uniquement	0,87	0,08	-	-	-	0,43	0,43	0,27	2,08
OPC monétaires	-	-	-	-	2,70	4,78	-	-	7,48
Trésorerie et équivalents	1,99	-	-	0,85	-	-	-	-	2,84
Total	**4,66**	**1,74**	**9,27**	**18,91**	**22,37**	**31,77**	**5,67**	**5,61**	**100,00**

en % de l'actif net

Notation interne

La notation interne utilisée dans le présent document est le fondement des règles d'éligibilité d'Ostrum Asset Management et du système de détermination des autorisations pour les émetteurs. Cette notation est déterminée à partir des notations externes attribuées par les trois grandes agences de notation, dites de référence (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings). Cette notation correspond au rating le plus défavorable des notations externes attribuées par les 3 agences. Pour le présent document, les notations suivantes sont exploitées pour le calcul de la notation interne : notation émission pour les titrisations et les obligations, notation émetteur pour l'ensemble des autres titres.

Les titres ou émetteurs ne faisant l'objet d'aucune notation par les Agences Moody's, S&P ou Fitch, peuvent faire l'objet d'une notation interne court-terme (ST1 : risque de défaut et volatilité très faible, ST2 : volatilité plus élevée mais risque de défaut très faible, ST3 : volatilité plus élevée mais risque de défaut faible, ST4 : détérioration attendue) par les équipes de Recherche Crédit de la Société de Gestion. Seuls sont éligibles aux portefeuilles monétaires les titres ou émetteurs bénéficiant des notations internes ST1 à ST3 et d'une notation long terme interne correspondant aux plus hautes qualités de crédit.

[1] En l'absence de scores propriétaires - définis par la recherche crédit Ostrum AM selon une méthodologie de notation interne -, ce sont les notations externes qui s'appliquent. Les scores Ostrum AM sont prospectifs à 3 ans et donnent une indication du niveau de risque de crédit de la société et de sa volatilité à travers le temps. Pour faciliter les comparaisons et permettre l'établissement de ratings moyens de portefeuilles, ces scores sont traduits en équivalent Agence S&P's. Pour rappel, conformément à la règlementation, tous les investissements présents dans les fonds monétaires ont été émis par des émetteurs dont la Haute Qualité de Crédit a été validée par Ostrum AM, conformément à sa procédure interne.

Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation

FRAIS

Frais globaux	0,25%
Commission de souscription max	0,00%
Commission de rachat max	0,00%
Commission de surperformance	20,00%
Minimum d'investissement	-
VL (01/05/2025)	44 115,81 EUR

Les Frais globaux comprennent les Frais de gestion et les Frais d'administration. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la définition en fin de document.

GESTION

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Gestionnaire financier

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Acteur responsable (1), parmi les leaders européens (2) de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs et la prestation de services dédiés à l'investissement.

(1) Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.

(2) IPE Top 500 Asset Managers 2020 a classé Ostrum AM, au 77e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2019. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

Siège social	Paris
Fondé	2018
Actifs sous gestion (milliards)	428.2 USD / 413.5 EUR (31/12/2024)

Gérants de portefeuille

LACOMBE Didier : a débuté sa carrière dans la finance en 1986, a rejoint Ostrum AM en 1986 ; BTS de Comptabilité et de Gestion des entreprises et diplôme de 3e cycle de l'ITM.

INFORMATION

Questions sur le prospectus

E-mail : ClientServicingAM@natixis.com

Ostrum SRI Cash Plus

Analyse ESG au 01/05/2025

Méthode de la notation moyenne

Émetteurs privés - Évolution de la notation moyenne GREaT sur les 12 derniers mois

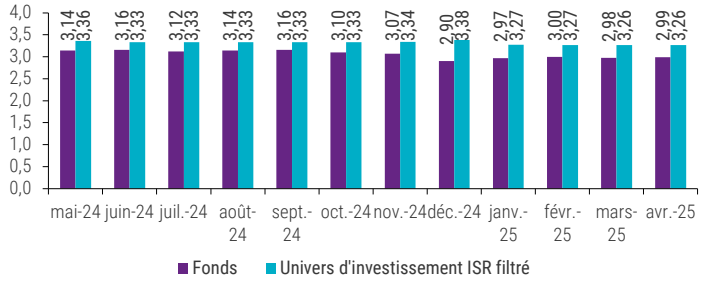

Émetteurs assimilés souverains - Évolution de la notation moyenne SDG sur les 12 derniers mois

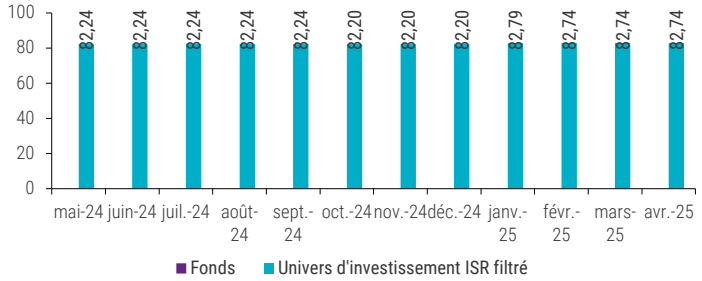

TAUX DE COUVERTURE

	Émetteurs privés		Émetteurs assimilés souverains	
	GREaT	Nombre d'émetteurs	SDG Index	Nombre d'émetteurs
Fonds	99%	137	-	0
Univers d'Investissement	98%	385	98%	59

DÉFINITION

Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Notation extra-financière GREaT	**Notation extra-financière GREaT** : calculée sur la base d'une méthodologie externe, propriété de LBP AM. Analyse en 4 piliers (gouvernance responsable, gestion durable des ressources naturelles et humaines, transition énergétique, développement des territoires), utilisant autour de 60 indicateurs. La note 1 correspond à la plus forte qualité extra-financière et 10 la plus faible. Dans la mesure où cette méthode de notation repose sur un grand nombre d'indicateurs, il est possible que le portefeuille ne présente pas à tout moment une meilleure note que l'indicateur de référence.
Émetteurs assimilés souverains	Notation moyenne SDG	**SDG Index** : publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung. Le SDG index pour les émetteurs souverains et assimilés : il s'agit d'un score numérique entre 0 et 100 : la meilleure note étant 100. Le SDG index suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies. Les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec l'ambition de les atteindre en 2030. Vous pouvez consulter une synthèse relative à tous les ODD (1 - 17) sur le site internet de l'ONU : https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainabledevelopmentgoals/.

Pour en savoir plus sur l'approche que nous avons adoptée dans ce domaine, veuillez consulter le site internet suivant : https://www.ostrum.com/fr/agir-en-tant-quinvestisseur-responsable.

Suivi de la performance environnementale : réduction de l'empreinte carbone

Émetteurs privés - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois

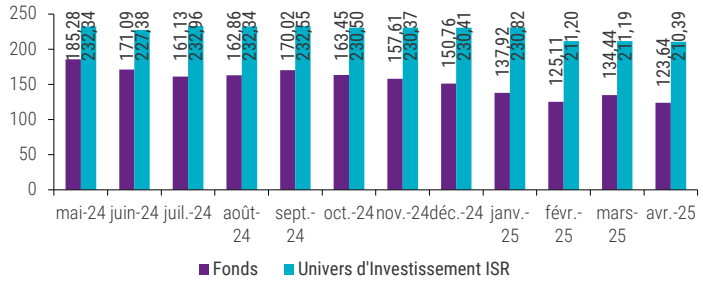

Émetteurs assimilés souverains - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois

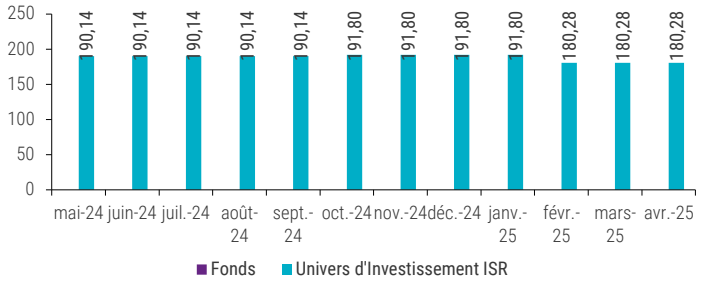

TAUX DE COUVERTURE

	Émetteurs privés		Émetteurs assimilés souverains	
	Intensité carbone (tCO_2 / millions de dollars de chiffre d'affaires)	Nombre d'émetteurs	Intensité carbone (tCO_2 / millions de dollars de PIB réalisé)	Nombre d'émetteurs
Fonds	100%	137	-	0
Univers d'Investissement	96%	385	98%	59

DÉFINITION

Type	Indicateur	Définition
Émetteurs privés	Intensité carbone	Nombre de tonnes de CO_2 pour 1 million de chiffre d'affaire émises par les Scopes 1,2 and 3 : - Le Scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises Exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites des fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses. - Le Scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. - Le Scope 3 correspond aux autres émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'une entreprise mais qui ne sont pas directement détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions du scope 3 comprennent donc plusieurs sources d'émissions indirectes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.
Émetteurs assimilés souverains		Volume de gaz à effet de serre émis en tonnes d'équivalent CO_2 divisé par le PIB en millions de dollars.

Univers d'investissement filtré de 25% des émetteurs les moins bien notés depuis janvier 2025

Ostrum SRI Cash Plus

Analyse du portefeuille au 01/05/2025

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 17 avril, la BCE a baissé à nouveau ses taux directeurs de 25bps: taux de facilité de dépôt abaissé de 2.50% à 2.25%, taux «refi» de 2.65% à 2.40% et taux de facilité de prêt marginal de 2.90% à 2.65%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu-quo consécutifs, la BCE, vient de procéder à la 7ème baisse depuis juin 2024. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation n'évolue pas, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), si le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance était encore de vigueur tout au long du 1er semestre 2024, depuis début juillet ce portefeuille était réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au 2ème semestre 2024 et depuis le début de l'année, ces réinvestissements ont cessé. Enfin on signalera que les derniers encours de TLTRO III («Targeted Long Term Refinancing Operation») sont arrivés à échéance en décembre dernier.

Il convient tout d'abord de souligner que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines. En matière d'inflation, la vigilance était de mise dans un premier temps compte tenu des tensions sur le commerce mondial générées par les menaces de D. Trump de fixer des droits de douane tous azimuts à de très hauts niveaux qui ont déjà eu pour résultantes des hausses de prix sur le marché des matières premières par constitution de stocks de précaution en anticipation de ces mesures. Enfin la situation géo-politique demeure complexe avec, d'une part, une extension des hostilités au Proche-Orient et, d'autre part, une attitude américaine ambigüe vis-à-vis de l'Ukraine mettant les européens dans l'obligation de s'endetter massivement pour financer l'effort de guerre nécessaire à assurer leur propre défense avec pour conséquence une sensible remontée des taux long-terme. Ainsi, entre dépenses militaires et guerre commerciale, le pilotage de l'inflation par la BCE semblait devenir complexe. Dans ce cadre, un précédent communiqué du Conseil des Gouverneurs de la BCE exprimait qu'«il suivra une approche dépendante des données et propre à chaque réunion pour déterminer l'orientation appropriée de la politique monétaire».

Pour le moment la BCE semble surtout avoir acté le fait que les premières conséquences des tensions commerciales mondiales générées par la menace américaine d'instauration de droits de douane généralisés est une incertitude se traduisant par un ralentissement économique mondial qui va encore plus affecter une économie européenne déjà en difficulté ainsi qu'une atténuation des pressions inflationnistes car les exportations chinoises bon marché vont être redirigées vers l'Europe, que le renforcement de l'euro (où plutôt la baisse du dollar) fait baisser le prix des importations et que la forte baisse récente des prix du pétrole va atténuer les pressions inflationnistes. En outre, suite au récent revirement de D. Trump sur les droits de douane vis-à-vis de l'Europe, l'UE a également récemment suspendu les droits de douane de rétorsion sur les produits américains qui auraient pu entraîner une hausse du coût des produits importés des États-Unis. Les derniers chiffres de l'inflation en zone euro d'avril sont cependant équivoques.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison du «covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 à +0.5%. En 2024, au final, le PIB de la zone euro s'établit à +0.9% révisé à la hausse par rapport au +0,7% initialement mesuré. Contre toute attente le PIB du Q1 2025 s'affiche à +0.4% en rythme trimestriel et à +1.2% en glissement annuel. Si les risques de récession semblent pour l'instant avoir été repoussés, le niveau de l'activité demeure faible et cette faiblesse pourrait s'accentuer. En effet, en ce qui concerne l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en baisse en avril à 50.1 contre 50.9 en mars et, même s'il se situe au-dessus des 50, en y regardant de plus près, on pourra constater qu'il oscille en fait autour de ce seuil depuis plus d'un an. L'indice PMI du secteur des services baisse également en avril à 49.7 contre 51 en mars et retombe donc sous 50. En revanche l'indice PMI du secteur industriel s'améliore très légèrement à 48.7 en avril contre 48.6 en mars mais demeure sous les 50 pour le 34ème mois consécutif! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans le secteur industriel. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. Après avoir touché son plus bas niveau depuis trois ans et demi grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre, l'inflation globale en zone euro a rebondi mois après mois jusqu'à celle de janvier ayant atteint +2.5%. En revanche depuis elle recule à nouveau. Ainsi celle du mois d'avril d'affiche à +2.2% identique à celle de mars. En revanche l'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, rebondit en avril à +2.7% contre +.2.4% en mars qui était son plus bas niveau depuis 38 mois. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse un peu en février à 6.1% contre 6.2% et se maintient donc à son plus bas niveau depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique et demeure toujours très nettement en-dessous de son niveau prépandémique de 7.4% en février 2020. On ne peut que constater que le niveau extrêmement faible de la croissance actuelle de la zone euro n'a toujours pas de réelle traduction dans les chiffres du chômage. Mais les nombreuses fermetures de sites de production récemment annoncées tant en France qu'en Allemagne, la hausse des défaillances d'entreprises et le ralentissement des investissements dues aux incertitudes commerciales, politiques et géo-politiques pourraient en revanche commencer à peser sur l'évolution de l'emploi dans les prochains mois.

Dans ce contexte, en avril, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.341% (+2.499% en mars), celle du swap 1 an OIS à +1.807% (+2.086% en mars) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.249% (+2.442% en mars).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais fin 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire dans le sillage des excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Début 2024, la correction de ces anticipations excessives de baisse des taux directeurs de fin 2023 ont été à l'œuvre de telle sorte que les rendements obligataires ont été orientés à la hausse tout au long du 1er semestre. Le second semestre 2024 a été quant à lui caractérisé par un égal mouvement de baisse mais aux évolutions très erratiques. Après une détente continue de juillet à septembre grâce au repli concomitant de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, les taux obligataires de la zone euro ont alterné hausses et baisses d'octobre à février. Ces mouvements erratiques ont été essentiellement la conséquence de variations d'anticipations concernant les niveaux de croissance et d'inflation aux Etats-Unis. Mais en mars, suite aux doutes planant désormais sur le soutien militaire américain, les besoins de financement pour l'effort de réarmement européen ont conduit à une vive remontée des taux. En avril, ces taux ont reflué dans le sillage d'anticipations de ralentissement économique global. Ainsi le taux du Bund 10 ans s'affiche en forte baisse fin avril à +2.44% contre +2.74% fin mars (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +2.97% début octobre 2023). De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'affiche en baisse fin avril à +3.11% contre +3.37% fin mars (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.06% début octobre 2023) tout comme celui du BTP italien 10 ans à +3.56% contre +3.87% fin mars (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois d'avril à +3.17% contre +3.45% fin mars. Ainsi le spread OAT/Bund s'est légèrement dégradé passant d'un mois sur l'autre de +71bps fin mars à +73bps fin avril (ce spread était tout début 2024 à 53bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise! Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est demeuré stable d'un mois sur l'autre à +12.7bps en avril comme en mars (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) et demeure donc sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation en cours de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu à nouveau en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO III fin 2024. Ainsi cet écart moyen s'est-il affiché à nouveau en hausse passant de +13bps en mars à +14bps en avril attestant des effets de la diminution de la sur-liquidité bancaire.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a enregistré une forte volatilité au cours du mois d'avril: à +64bps fin mars, il a atteint au plus haut +85bps début avril après les annonces d'instauration de droits de douane généralisés de D. Trump lors du «liberation day» avant de revenir à +68bps fin avril peu de jours après un revirement du président américain. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant le conflit russo-ukrainien fin septembre 2022 à +138bps. On s'étonnait les mois précédents du faible niveau de l'indice compte tenu de la faiblesse de la situation économique de la zone euro et des nombreuses difficultés actuellement rencontrées par certains de ses grands secteurs industriels que sont l'automobile, la grande distribution, l'acier, le luxe et l'immobilier qui se traduisait déjà par de nombreuses annonces de fermeture de sites notamment en France et en Allemagne. Mais la guerre commerciale initiée par les USA via de fortes hausses des tarifs douaniers a plongé les marchés financiers en état de sidération pendant quelques jours par anticipation d'un très fort ralentissement économiques mondial. Le revirement ultérieur du président américain n'a toutefois pas totalement effacé la hausse des spreads issue du plongeon des bourses mondiales à raison du fort degré d'incertitude demeurant encore dans l'esprit de l'ensemble des opérateurs.

Afin d'assurer une grande liquidité aux placements de ses investisseurs, la Sicav Ostrum SRI Cash Plus détient en permanence une majorité de ses actifs dont la maturité est inférieure à 3 mois.
Conformément à ses contraintes de gestion réglementaires, la Sicav fait l'acquisition de titres de durée de vie résiduelle ne pouvant excéder 13 mois.
La sélection de titres s'opère à partir d'une liste d'émetteurs de premier plan, perçus comme les plus solides. Il s'agit majoritairement de grandes banques de détail européennes et de titres d'émetteurs « corporates » dans un but de diversification sectorielle. La part de tels titres s'élevait à 35.6% à la fin du mois contre 34.2% le mois précédent.

Dans le contexte précédemment décrit, la Sicav s'est portée acquéreur de titres à taux fixes de maturités inférieures à 3 mois et de titres indexés à l'€STR sur les maturités plus longues compte tenu de l'inversion de la courbe des taux et de l'incertitude quant au rythme des décisions futures de baisse des taux de la Banque Centrale Européenne. Sur la période, les taux de rendement à l'émission des émetteurs appartenant à l'univers d'investissement de la Sicav ont globalement baissé s'ajustant aux anticipations de baisse des taux.

Dans ce cadre, la WAL de la Sicav s'affichait en fin de mois à 0.29 (0.27 précédemment), et sa WAM à 0.02 (0.02 précédemment). La part des actifs de durée de vie résiduelle excédant 3 mois était de 43.1% contre 40.9% auparavant.

Conformément à l'objectif de la Sicav, le nouveau process de gestion ISR (effectif depuis mai 2024) sélectionne les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 25% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories suivantes :
- Ainsi concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG s'affiche à 2.99 en fin de mois contre un maximum de référence à 3.26 (un score faible étant meilleur).
Parmi les autres indicateurs de cette catégorie d'émetteurs, l'intensité carbone était de 124 tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires contre un maximum de 210 pour l'intensité carbone moyenne de l'Univers d'Investissement initial (un nombre faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 85.9% contre un taux de 82.5% pour l'univers d'investissement initial (un pourcentage élevé étant meilleur).
- S'agissant de la catégorie « Emetteurs souverains assimilés », la sicav ne détenait aucune exposition en fin de mois.

Dans le contexte de marché précédemment décrit, la performance mensuelle annualisée de l'action I s'est affichée à +2.35%, soit une surperformance de 5 pb et celle de la part R à +2.31% a dégagé une sous-performance de 5 pb par rapport à l'indice de référence. Sur un 1 an, la surperformance est de 5 pb pour l'action I. De son côté, l'action R dégage une sous-performance de 4 pb.

Pour les semaines à venir la Sicav va poursuivre, dans une optique prudentielle, la politique adoptée ces dernières semaines et privilégier les titres des émetteurs les plus solides et les indexations à taux variables sur les placements les plus longs dans un contexte de forte inversion de la courbe des taux à court terme.

Source : Natixis Investment Managers Operating Services sauf indication contraire

Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)
Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Croissance d'une somme de 10 000
Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

Indicateurs de risque
Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).
Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.
L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.
Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.
Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.
Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.
L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille
Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.
R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds découlant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

Notation et catégorie Morningstar
Notation et catégorie Morningstar © 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (« Informations ») contenues dans ce document (1) incluent des informations confidentielles et exclusives de Morningstar, (2) ne peuvent pas être copiées ou redistribuées, (3) ne constituent pas un conseil en investissement, (4) sont fournies uniquement à des fins d'information (5) ne sont pas garanties être exhaustives, exactes ou à jour et (6) sont tirées des données publiées du fonds à diverses dates. Les Informations vous sont fournies à vos propres risques. Morningstar n'est pas responsable des décisions de négoce, des dommages ou des autres pertes liées aux Informations ou à leur usage. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez pas de décision d'investissement autrement que sur le conseil d'un conseiller en investissement professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent augmenter comme diminuer. Les notations Morningstar s'appliquent aux fonds ayant un historique d'au moins 3 ans. Elles tiennent compte des commissions de souscription, du rendement sans risque et de l'écart type pour calculer pour chaque fond son ratio de rendement ajusté en fonction du risque (Morningstar Risk Adjust Return ou MRAR). Les fonds sont ensuite classés en ordre décroissant de MRAR : les 10 premiers pour cent reçoivent 5 étoiles, les 22,5 % suivants 4 étoiles, les 35 % suivants 3 étoiles, les 22,5 % suivants 2 étoiles, les derniers 10 % reçoivent 1 étoile. Les fonds sont classés dans 180 catégories européennes.

Indice de comparaison
La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Allocation d'actifs
Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

Charges : Les « Frais globaux » sont définis comme étant la somme des Frais de gestion et des Frais d'administration payés tous les ans par chaque Compartiment, autres que les impôts (comme la « Taxe d'abonnement ») et les charges relatives à la création ou la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les Frais globaux ne dépasseront pas un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Compartiment, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment à la section « Caractéristiques ». Les Frais globaux payés par chaque Classe d'actions, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment, ne comprennent pas nécessairement toutes les charges relatives aux investissements de l'OPC (comme la Taxe d'abonnement, les frais de courtage et les charges relatives au remboursement de l'impôt à la source) qui sont payées par l'OPC. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment, si les charges réelles annuelles payées par un Compartiment sont supérieures aux Frais globaux applicables, la Société de gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC. Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures aux Frais globaux applicables, la Société de gestion conservera la différence et les charges correspondantes seront comptabilisées sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC.

Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)
Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie montre la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)
Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La duration mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La duration modifiée est inversement liée au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

Labels
Label ISR Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : - une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), - une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, - une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Commission de surperformance
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « J/J-1», basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

Risques spécifiques
Risque de perte en capital : la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.
Risque de contrepartie : le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.
Risque de crédit : (baisse de la valeur liquidative de l'OPC liée à un accroissement des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire à un défaut sur une émission), dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, distressed securities, arbitrage de convertibles, global macro notamment) peuvent être exposées au crédit. Les accroissements des écarts de rendements des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.
Risque de taux : dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, fonds de futures, global macro notamment) peuvent s'exposer positivement ou négativement sur les taux. Ces expositions, en fonction des variations des marchés de taux, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque est cependant limité par le recours à des stratégies décorrélées des principaux marchés de taux.
Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières : les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Fonds tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des 12 garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Fonds ne puissent pas rembourser la contrepartie).
Risque de durabilité : ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.
Veuillez vous référer au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.

Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.
Ostrum Asset Management, filiale de Natixis Investment Managers S.A., est un gérant d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (N° GP18000014) et autorisé à fournir des services de gestion d'investissement dans l'UE.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La vente du fonds n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale. Natixis Investment Managers S.A. ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir ou verser des commissions ou des rabais liés au fonds. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend de la situation ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut être sujet à changement. Veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier si vous avez des questions. Il appartient à chaque conseiller financier de veiller à ce que l'offre ou la vente d'actions de fonds soient conformes au droit national applicable.

Le fonds ne peut pas être offert ou vendu aux USA, à des citoyens ou résidents des USA, ni dans aucun autre pays ou territoire où il serait illégal d'offrir ou vendre le fonds.

Le présent document est fourni à titre d'information aux prestataires de services d'investissement ou autres Clients professionnels ou Investisseurs qualifiés uniquement et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur leur demande écrite. Le présent document ne doit pas être utilisé avec les Investisseurs particuliers. Il appartient à chaque prestataire de services d'investissement de veiller à ce que l'offre ou la vente de parts de fonds ou de services d'investissement de tiers à ses clients soit conforme au droit national applicable.
Veuillez lire attentivement le Prospectus et le Document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir. Si le fonds est enregistré dans votre juridiction, ces documents sont également disponibles gratuitement et dans la langue officielle du pays d'enregistrement sur le site Internet de Natixis Investment Managers (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents).
Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de la documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents).

Dans l'UE. : Fourni par Natixis Investment Managers International ou l'une de ses succursales répertoriées ci-dessous. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738, siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Allemagne : Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland (enregistrée sous le numéro : HRB 129507). Siège social : Senckenberganlage 21, 60325 Frankfurt am Main. Italie : Natixis Investment Managers International Succursale Italiana (enregistrée sous le numéro : MI-2637562). Siège social : Via Adalberto Catena, 4, 20121 Milan, Italie. Pays-Bas : Natixis Investment Managers International, succursale néerlandaise (enregistrée sous le numéro : 000050438298), siège social : Stadsplateau 7, 3521AZ Utrecht, Pays-Bas. Espagne Natixis Investment Managers International S.A., Sucursal en España (enregistrée sous le numéro : NIF W0232616C), siège social : Serrano n°90, 6th Floor, 28006 Madrid, Espagne. Luxembourg : Natixis Investment Managers International, succursale de Luxembourg (enregistrée sous le numéro : B283713), siège social : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Belgique : Natixis Investment Managers International, succursale belge (enregistrée sous le numéro : 1006.931.462), Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.
En Suisse : Fourni à des fins d'information uniquement par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, (enregistrée sous le numéro : CHE-114.271.882) Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau représentant à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zurich.
Dans les îles britanniques : Fourni par Natixis Investment Managers UK Limited qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (immatriculée sous le n° 190258) - siège social : Natixis Investment Managers UK Limited, Level 4, Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, Londres, EC4R 2YA. Dans les cas autorisés, la distribution de ce document est destinée à être faite aux personnes décrites ci-dessous : au Royaume-Uni : ce document est destiné à être communiqué aux professionnels de l'investissement et/ou aux investisseurs professionnels uniquement ; en Irlande : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; à Guernesey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Guernsey Financial Services Commission ; à Jersey : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux investisseurs professionnels ; dans l'île de Man : ce document est destiné à être communiqué et/ou adressé uniquement aux prestataires de services financiers titulaires d'une licence délivrée par la Financial Services Authority de l'île de Man ou aux assureurs autorisés en vertu de l'article 8 de la Loi de 2008 sur les assurances.
Dans le DIFC : Fourni dans le DIFC et à partir de celui-ci par Natixis Investment Managers Middle East (Succursale DIFC), qui est réglementée par la DFSA. Les produits ou services financiers connexes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont suffisamment d'expérience et de connaissances financières pour participer aux marchés financiers au sein du DIFC, et qui sont admissibles à titre de Clients professionnels ou de Contreparties de marché au sens de la DFSA. Aucune autre personne ne doit agir sur la base de ce document. Siège social : Unit L10-02, Level 10, ICD Brookfield Place, DIFC, PO Box 506752, Dubaï, Émirats arabes unis.
À Singapour : fourni par Natixis Investment Managers Singapore Limited (NIM Singapore), siège social 5 Shenton Way, #22-05/06, UIC Building, Singapour 068808 (société enregistrée sous le numéro 199801044D) aux distributeurs et aux investisseurs qualifiés aux fins d'information uniquement. NIM Singapore est réglementée par l'Autorité monétaire de Singapour en vertu d'une licence de services relatifs aux marchés de capitaux pour mener des activités de gestion de fonds, et dispose du statut de conseiller financier exempté. La division Mirova (enregistrement du nom sous le numéro : 53431077W) et la division Ostrum (enregistrement du nom sous le numéro : 53463468X) font partie de NIM Singapore et ne sont pas des entités juridiques distinctes. Cette publicité ou publication n'a pas été examinée par l'Autorité monétaire de Singapour.
À Taïwan : Fourni par Natixis Investment Managers Securities Investment Consulting (Taipei) Co., Ltd., une entreprise de consultation en placement de valeurs mobilières réglementée par la Financial Supervisory Commission de la R.O.C. Siège social : 34F., No. 68, Sec. 5, Zhongxiao East Road, Xinyi Dist., Taipei City 11065, Taïwan (R.O.C.), licence numéro 2020 FSC SICE n° 025, Tél. +886 2 8789 2788.
À Hong Kong : Fourni par Natixis Investment Managers Hong Kong Limited aux investisseurs professionnels à titre d'information uniquement.
En Australie : Fourni par Natixis Investment Managers Australia Pty Limited (ABN 60 088 786 289) (AFSL No. 246830) et destiné uniquement à l'information générale des conseillers financiers et des clients wholesale.
En Corée : fourni par Natixis Investment Managers Korea Limited (société enregistrée auprès de la Financial Services Commission for General Private Collective Investment Business) aux distributeurs et investisseurs qualifiés à titre d'information uniquement.
En Nouvelle-Zélande : Ce document est destiné uniquement à l'information générale des investisseurs wholesale néo-zélandais. Il ne s'agit pas d'une offre réglementée au sens de la Loi de 2013 sur la conduite des marchés (FMCA) et elle n'est accessible qu'aux investisseurs néo-zélandais qui ont certifié qu'ils remplissent les conditions prévues par la FMCA pour les investisseurs wholesale. Natixis Investment Managers Australia Pty Limited n'est pas un prestataire de services financiers agréé en Nouvelle-Zélande.
En Colombie : Fourni par Natixis Investment Managers International Oficina de Representación (Colombie) aux clients professionnels à des fins d'information dans la limite autorisée par le Décret 2555 de 2010. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document sont fournis exclusivement en dehors de la Colombie. Le présent document ne constitue pas une offre publique de titre en Colombie et s'adresse à moins de 100 investisseurs spécifiquement identifiés.
En Amérique latine : Fourni par Natixis Investment Managers International.
Au Chili : Esta oferta privada se inicia el día de la fecha de la presente comunicación. La presente oferta se acoge a la Norma de Carácter General N° 336 de la Superintendencia de Valores y Seguros de Chile. La presente oferta versa sobre valores no inscritos en el Registro de Valores o en el Registro de Valores Extranjeros que lleva la Superintendencia de Valores y Seguros, por lo que los valores sobre los cuales ésta versa, no están sujetos a su fiscalización. Que por tratarse de valores no inscritos, no existe la obligación por parte del emisor de entregar en Chile información pública respecto de estos valores. Estos valores no podrán ser objeto de oferta pública mientras no sean inscritos en el Registro de Valores correspondiente.
Au Mexique : Fourni par Natixis IM Mexico, S. de R.L. de C.V., qui n'est pas une entité financière réglementée, un intermédiaire en valeurs mobilières ou un gestionnaire d'investissement au sens de la Loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (Ley del Mercado de Valores) et qui n'est pas enregistrée auprès de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV) ou toute autre autorité mexicaine. Tous les produits, services ou investissements auxquels il est fait référence dans le présent document qui nécessitent un agrément ou une licence sont fournis exclusivement en dehors du Mexique. Bien que les actions de certains ETF puissent être cotées au Sistema Internacional de Cotizaciones (SIC), cette cotation ne constitue pas une offre publique de titres au Mexique, et l'exactitude des informations fournies n'a donc pas été confirmée par la CNBV. Natixis Investment Managers est une entité de droit français et n'est ni agréée ni enregistrée auprès de la CNBV ou de toute autre autorité mexicaine. Dans les présentes, toute référence à « Investment Managers » désigne Natixis Investment Managers et/ou l'une de ses filiales de gestion d'investissement, qui ne sont pas non plus agréées ou enregistrées par la CNBV ou par toute autre autorité mexicaine.
En Uruguay : Fourni par Natixis Investment Managers Uruguay S.A. Bureau : San Lucar 1491, Montevideo, Uruguay, CP 11500. La vente ou l'offre de parts d'un fonds est considérée comme un placement privé au sens de l'article 2 de la Loi uruguayenne no 18627.
Au Brésil : Fourni à un professionnel de l'investissement spécifique identifié à titre d'information uniquement par Natixis Investment Managers International. Ce document ne peut être distribué qu'au destinataire indiqué. En outre, celui-ci ne doit pas être interprété comme une offre publique de titres ou d'instruments financiers associés. Natixis Investment Managers International est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009, une société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.
Les entités référencées ci-dessus sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, société de portefeuille constituée d'une variété d'entités spécialisées dans la gestion et la distribution d'investissements dans le monde. Les filiales de gestion de Natixis Investment Managers n'exercent des activités réglementées que dans et à partir des juridictions dans lesquelles elles sont agréées ou détentrices d'une licence. Leurs services et les produits qu'elles gèrent ne sont pas offerts à tous les investisseurs dans toutes les juridictions.
Bien que Natixis Investment Managers estime que les informations fournies dans ce document sont fiables, y compris celles provenant de tiers, elle ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité desdites informations. Ne peut être redistribué, publié ou reproduit, en tout ou en partie.
Aux États-Unis : Fourni par Natixis Distribution, LLC, 888 Boylston St., Boston, MA 02199 **pour les conseillers financiers américains qui traitent avec des investisseurs qui ne sont pas des U.S. Persons (au sens de la Regulation S prise en application de la Loi sur les valeurs mobilières de 1933) ou des personnes présentes aux États-Unis. Il se peut qu'il ne soit pas redistribué aux U.S. Persons ou personnes présentes aux États-Unis.** Natixis Investment Managers comprend toutes les entités de gestion financière et de distribution affiliées à Natixis Distribution, LLC et Natixis Investment Managers International.
Ce document peut contenir des références à des droits d'auteur, des indices et des marques de commerce qui ne sont pas nécessairement enregistrés dans toutes les juridictions. Les enregistrements de tiers sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et ne sont pas affiliés à Natixis Investment Managers ou à l'une de ses sociétés liées ou affiliées (ensemble « Natixis »). Ces tiers propriétaires ne soutiennent, ne cautionnent ou ne participent pas à la fourniture des services, fonds ou autres produits financiers de Natixis.
L'information sur l'indice contenue dans le présent document provient de tiers et est fournie « telle quelle ». Toute utilisation de ces informations relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Chacune des entités tierces impliquées dans la compilation, le calcul ou la création d'informations sur les indices, exclut toute responsabilité (y compris, sans limitation, toute garantie d'originalité, précision, intégralité, actualité, non contrefaçon, qualité marchande et adaptation à un usage particulier) quant à ces informations.
La mise à disposition de ce document et/ou la référence à des titres, secteurs ou marchés spécifiques dans ce document ne constitue pas un conseil en investissement, une recommandation ou une offre d'achat ou de vente de tout titre, ou une offre pour une quelconque activité financière réglementée. Il est conseillé aux investisseurs d'examiner attentivement les objectifs, les risques et les coûts de tout investissement avant d'investir. Les analyses, les opinions et certains des thèmes et processus d'investissement qui sont mentionnés aux présentes reflètent les opinions de la(des) personne(s) concernées à la date indiquée. Ils sont, ainsi que les avoirs en portefeuille et les caractéristiques indiquées, susceptibles d'être modifiés et ne sauraient être interprétés comme ayant une quelconque valeur contractuelle. Rien ne garantit que les événements se dérouleront comme le prévoit le présent document. Les analyses et opinions exprimées par des tierces parties externes sont indépendantes et ne reflètent pas nécessairement celles de Natixis Investment Managers. La communication d'informations relatives aux performances passées ne garantit pas les performances futures.
Le présent document ne peut être redistribué, publié ni reproduit en tout ou en partie.
Tous les montants cités sont libellés en EUR, sauf mention contraire.
Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable.